

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**  
**Séance du 15 décembre 2016 à 18 h 00**  
**\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Séance du jeudi 15 décembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 12 **Absents** : 3 **Votants** : 13

**Présents** : Carlos BAPTISTA, Yves BOUCHET, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

**Absents non représentés** : Rebecca MARIT, André MOSCADELLI

**Absents excusés et représentés** : Stéphane RODRIGUEZ par Patrick MEYERE

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

### Le Conseil municipal

En introduction, monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2016. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick MASSOT propose l'ajout de nouveaux points à l'ordre du jour, à savoir :

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet

Mise à disposition d'un agent communal auprès de la communauté des communes/renouvellement

Spectacle jeune public/convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement

Opération "Vivre culture" 2017

Sans objection, la proposition est adoptée à l'unanimité et ces points seront ajoutés à l'ordre du jour.

#### 1 – Services municipaux : révision des tarifs pour 2017

Monsieur le Maire propose de reprendre tous les tarifs un à un en les validant au fur et à mesure.

- Services eau et assainissement : monsieur Patrick MASSOT rappelle les incidences du pourcentage des subventions départementales et de l'Agence de l'eau par rapport aux tarifs appliqués par la commune. Il propose de poursuivre une augmentation progressive sur 4 années pour atteindre un prix au m3 de 2.00 €. La proposition est validée à l'unanimité.
- Droit de place pour le marché. Sans changement, proposition adoptée à l'unanimité.
- Cantine scolaire. Il est proposé de différencier le tarif des repas réguliers à 3 € de celui des repas occasionnels à 3,50 € comme le fait apparaître la facturation établie par le collège à la commune. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- Garderie périscolaire, sans changement. Proposition adoptée à l'unanimité.
- Tarifs bibliothèque, sans changement. Proposition validée à l'unanimité.
- Frais d'obsèques, sans changement. Proposition validée à l'unanimité.
- Fosse à gravats, service à supprimer depuis la création d'une déchetterie par la communauté de communes sur Clamensane. Proposition validée à l'unanimité.
- Camping piscine. Décision reportée au mois d'avril avant ouverture.
- Mise à disposition des installations de la vélisurface, sans changement, à 5.000 € reconduit à l'unanimité.
- Location de la salle des associations sans changement. Proposition adoptée à l'unanimité.

#### 2 – Budget 2016. Décisions modificatives (budget général)

Monsieur le Maire propose de revoir la répartition des crédits budgétaires de 2016 d'un montant de 1 071 € en section de fonctionnement et de 5 410 € en section d'investissement en diminuant les crédits des dépenses imprévues dans les deux sections.  
Les décisions modificatives sont validées à l'unanimité.

### **3 –Emprunt pour le réaménagement du camping du Mousserein : choix de l'établissement bancaire**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réaménagement du camping municipal du Mousserein. Il indique que le financement de cette opération nécessite de souscrire un emprunt et donne lecture des propositions reçues des organismes bancaires.  
Après discussion, le conseil municipal décide de reporter sa décision dans l'attente de finalisation du projet et de son plan de financement.

### **4 –Travaux d'amélioration de la station d'épuration et du réseau d'eau potable : approbation du projet, plan de financement et demande de subvention**

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux d'amélioration de la STEP et du réseau d'adduction d'eau potable. Le coût total de l'opération est estimé à 237 000 € H.T. (travaux + maîtrise d'oeuvre). Il propose de solliciter l'aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 30 %, du conseil départemental pour 20 % et de l'Agence de l'eau pour 30 %. La part d'autofinancement s'élèverait alors à 47 400 € (20 %).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5 - Acquisition de matériel informatique pour l'école du Préloug : demande de subvention (DETR)**

Monsieur Jérôme FRANCOU, 1er adjoint au maire, indique qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement des anciens ordinateurs de l'école et propose également l'acquisition de tablettes, matériel plus facilement accessible aux plus jeunes élèves et compatibles aux nouveaux logiciels mis à disposition par l'éducation nationale. Le devis estimatif de l'opération s'élève à 7 893.36 € H.T. et répond aux critères d'éligibilité au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 50 % soit 3 947 € au titre de la DETR..

### **6 - Recherche d'un médecin généraliste : convention avec le cabinet de recrutement**

Monsieur le maire rappelle le départ d'un médecin généraliste et la nécessité de le remplacer. Il indique que les différentes pistes explorées depuis plusieurs mois sont restées vaines. Il propose de recourir à un bureau de recrutement spécialisé dans la recherche de professionnels de santé. Il précise que le forfait de rémunération est fixé à 10 000 € H.T. sous condition de recrutement d'un candidat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du bureau de recrutement et le projet de convention de présentation de candidats avec BRM Conseil.

### **7 - Maintenance de la chaudière de l'immeuble de la Poste : choix du prestataire**

Monsieur le maire rappelle que l'immeuble de la Poste est en partie chauffé au fioul et que, pour son bon fonctionnement, cet équipement nécessite un entretien régulier. Il donne lecture des propositions reçues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Roger SIRI pour un montant de 175,25 € H.T.

### **8 - Lieudit Fontaugier : modification parcellaire cadastrale**

Monsieur le maire informe les conseillers que la commune fait l'objet d'une proposition de changement de limite de propriété de la part de madame Isabelle RINGOT au lieudit Fontaugier.

En effet, un accès, situé entre les parcelles A 217 et A 925, initialement prévu pour desservir des parcelles agricoles cultivées, aboutit directement dans le ravin et n'est donc pas utilisé. Alors que les usagers empruntent un chemin passant entre les parcelles A 925 et A 926 car celui-ci débouche sur une passerelle carrossable, permettant de traverser le ravin et ainsi d'accéder aux parcelles agricoles.

Toutes les parcelles citées ci-dessus appartiennent à madame Isabelle RINGOT. Au vu des relevés de propriété, réalisés par monsieur Pierre LAGARDE, géomètre expert à Sisteron,

monsieur le maire propose de déplacer le chemin et ainsi de redéfinir les limites des parcelles appartenant à Isabelle RINGOT et à la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le déplacement du chemin tracé entre les parcelles appartenant à madame Isabelle RINGOT, au lieudit Fontaugier.

#### **9 - Créatoïn d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'un des agents, qui assure la fonction d'agent d'entretien à mi-temps, mis à disposition au collège, a démissionné. Il est donc nécessaire de prévoir son remplacement. Il rappelle qu'un autre agent occupe un poste identique, agent d'entretien à mi-temps, mis à disposition du collège, et suggère de nommer ce personnel sur le demi-poste devenu vacant.

Il propose de modifier le tableau des emplois des agents de la commune en créant un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet, et ainsi pouvoir nommer l'agent occupant le poste d'agent d'entretien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1er février 2017, un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

#### **10 - Mise à disposition d'un agent communal auprès de la communauté des communes/renouvellement**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la communauté de communes La Motte-Turriers à raison de 5 heures hebdomadaires depuis décembre 2006. Il indique que le personnel qui occupait ce poste a changé et qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention relative aux conditions de mise à disposition en accord avec le nouvel agent en poste.

Il propose de reconduire cette mise à disposition dans les mêmes conditions que précédemment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux.

#### **11 - Spectacle jeune public/convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service culturel de la Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute Provence organise sur l'ensemble du département, une programmation d'actions culturelles adaptées à chaque niveau scolaire dans le cadre du "18ème festival P'tites scènes". Il précise que la participation financière demandée à la commune s'élève à 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de représentation à destination des enfants et accepte les conditions financières de 500 € pour le spectacle.

#### **12 - Opération "Vivre culture" 2017**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation de spectacles dans le cadre de l'opération "vivre culture" avec le soutien du conseil départemental des Alpes de Haute Provence, de la communauté de communes de La Motte du Caire-Turriers et des communes du territoire. Il donne lecture du bilan "vivre culture" 2016 présenté par l'office intercommunal du tourisme qui, malheureusement, pour la première fois depuis sa création en 2000, fait apparaître un déficit de 116 €. Il propose toutefois de reconduire l'opération en 2017 en précisant que chaque commune qui accueille un spectacle s'engage à une prise en charge d'un éventuel déficit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'accueillir un spectacle dans le cadre de l'opération "vivre culture" en 2017 et s'engage à la prise en charge d'un éventuel déficit en ce qui concerne le spectacle qui se déroulera sur la commune de La Motte du Caire.

#### **13 - Informations diverses**

Monsieur le maire transmet au conseil municipal les remerciements de la famille CORREARD faisant suite au décès de Marcel CORREARD.

John ENTRESSANGLE, adjoint au maire, fait le compte-rendu de la réunion du SDE 04 qui s'est tenue le 13 décembre dernier : programme fils nus à la Médecine, enfouissement au collège, choix de l'emplacement de la borne de recharge pour véhicule électrique.

Jean-François SABOUL propose que la commune de La Motte du Caire soit la commune porteuse du site de la communauté de communes (14 communes concernées). Ce site est nécessaire pour poursuivre l'information du PLUI. Pourront s'y ajouter les informations touristiques et les pages des communes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire énumère les différentes manifestations programmées pour les jours à venir :

- Concert de l'Avent mardi 20 décembre à la salle des associations
- Cinéma de pays jeudi 22 décembre
- Cérémonie des vœux : date à déterminer en début janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 7 février 2017

**P/Le Maire, le 1er adjoint ,  
Jérôme FRANCOU**

